

Décision n° 2025/03
relative à l'accréditation de
Centre des hautes études de la construction
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Ecole

Nom :	Centre des hautes études de la construction
Sigle :	CHEC
Type :	Privé
Académie :	Créteil
Sites de l'école :	Arcueil

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc.) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Décision n° 2022/04

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie PE (Renouvellement périodique) :
Ingénieur spécialisé diplômé du Centre des hautes études de la construction, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue, sur le site d'Arcueil

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par Centre des hautes études de la construction ;
- Vu le rapport établi par Timothée TOURY (membre de la CTI, rapporteur principal), Patrick BOUVIER (expert auprès de la CTI, corapporteur), André MOREL (expert auprès de la CTI, expert), Alexandru ALDEA (expert auprès de la CTI, expert international), Ken ZOU (expert auprès de la CTI, expert élève), présenté en assemblée plénière de la CTI le 11 Mars 2025 ;
- Entendus : Jean-François Douroux, directeur du CHEC, et Jean-Pierre Muzeau, directeur scientifique du CHEC.

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Décision favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement d'accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur spécialisé diplômé du Centre des hautes études de la construction, sur le site de Arcueil	Formation initiale sous statut d'étudiant	2025	2029-2030	maximale
Ingénieur spécialisé diplômé du Centre des hautes études de la construction, sur le site de Arcueil	Formation continue	2025	2029-2030	maximale

La CTI valide le processus de validation des acquis de l'expérience (VAE) mis en place dans l'école

L'école établira un **rapport intermédiaire** portant sur :

- La mise en conformité avec le processus de Bologne (semestrialisation, description en unités d'enseignement...) ;
- La clarification et planification des modalités d'évaluation, en lien avec les unités d'enseignement ;
- La finalisation de la convergence proposée des trois filières en s'appuyant sur les compétences.

Ce document est à transmettre le **15 juin 2027**, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI (greffe-cti@education.gouv.fr).

L'école établira un **tableau de suivi des recommandations**. Ce document est à transmettre le **15 juin 2027**, exclusivement sous format numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, chargé du greffe de la CTI (greffe-cti@education.gouv.fr).

Cette décision s'accompagne des recommandations suivantes :

- Se conformer au processus de Bologne (semestrialisation, description en unités d'enseignement...) ;
- Clarifier les modalités d'évaluation, en lien avec les unités d'enseignement ;
- Intégrer effectivement les problématiques RSE dans l'ensemble des enseignements ;
- S'appuyer sur les compétences pour finaliser la convergence proposée des trois filières ;
- Soutenir le développement de l'association des anciens élèves ;
- Développer les partenariats avec les écoles françaises et étrangères ;
- Assurer une certification B2 externe en anglais pour les étudiants qui ne l'ont pas déjà.
- Rechercher un appui méthodologique auprès des formations de diplôme d'ingénieur afin de s'inspirer des bonnes pratiques existantes, notamment pour la mise en place du processus de Bologne.

Décision pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, aux diplômes suivants:

Intitulé du diplôme	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur spécialisé diplômé du Centre des hautes études de la construction	2025	2029-2030

Décision délibérée en séance plénière à Paris, le 11 mars 2025

En présence de Jean-Louis ALLARD, Pascal BIDAN, Anne DAIRE, Françoise DELPECH, Marie-Annick GALLAND, Yoan GALLO, François HESDIN, Marie-Madeleine LE MARC, Fernando LEAL-CALDERON, Nadine LECLAIR, Fabrice LOSSON, Farida MAZARI, Benoît NORTIER, Delphine PAOLUCCI-JEANJEAN, Claire PEYRATOUT, Rodolphe REVERCHON, Rémy ROGACKI, Gilles SAINTEMARIE, Patricia SOURLIER, Philippe STOLTZ, Rémy THIBAUT, Timothée TOURY, Pascal TRIBOULOT.

Décision approuvée en séance plénière à Paris, le 9 avril 2025

Le rapporteur principal
Timothée TOURY



Le secrétaire greffier



La présidente
Claire PEYRATOUT

